

République française COTE D'OR <b>Commune de CRÉANCEY</b> 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1> <p style="text-align: right; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">D2017-38</p>
---	---

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			Le 14 septembre 2017 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire  <b>Etaient présents:</b> CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre CHOPIN René, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, PAUVERT Yohan, DESBOIS Charline, GIRARD François, PAJOT Marc.  <b>Procuration :</b> GIRARDIN Carine à DESBOIS Charline <b>Absents :</b> <b>Secrétaire:</b> MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	15	
<b>Date de la convocation</b> 07/09/2017 <b>Date d'affichage</b> 15/09/2017			

**OBJET : SUBVENTION COOPERATIVE ECOLE DE VANDENESSE POUR L'ACTIVITE PISCINE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'école de Vandenesse-en-Auxois à régler la facture de la piscine de Chenôve sur son budget coopérative.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de participer financièrement pour moitié aux dépenses relatives à la facture de la Ville de Chenôve d'un montant de 256.20 €, soit une part restant à charge de la commune de Créancey d'un montant de 128.10 €, par mandat administratif au compte 6573.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT